

# Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 janvier 2017

---

## Première résolution

### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, et connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

## Deuxième résolution

### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que de la gestion des sociétés consolidées, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports, et connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016, approuve les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

## Troisième résolution

### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 46 599 407,76 euros, intégralement au poste « Report à Nouveau ».

Aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois exercices précédents.

## Quatrième résolution

### Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions qui y sont visées, y compris celles qui n'ont pas été préalablement autorisées par le Conseil d'Administration, ainsi que les conditions d'application dans lesquelles les conventions conclues antérieurement ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

## Cinquième résolution

### Constatation de la démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate la démission de Madame Veronique Beaume de son mandat d'administrateur à effet au 6 novembre 2015.

## Sixième résolution

### Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de

Monsieur Pierre Baduel, décide de ne pas renouveler son mandat et de nommer un nouvel administrateur, en la personne de Monsieur Michel BEURNIER, né le 19 novembre 1955 à Marseille, de nationalité française, demeurant 945 Chemin des Granet - 13090 Aix-en-Provence.

La durée du mandat de Monsieur Michel BEURNIER est fixée à six ans à compter de ce jour et expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023. Monsieur Michel BEURNIER a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

## Septième résolution

### Avis sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à Monsieur Jean-Daniel Beunier, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 25 du Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF en vigueur, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à M. Jean-Daniel Beunier, Président Directeur Général, tels que figurant ci-après :

Rémunération fixe mensuelle s'élevant à 16.239,03 euros brut, soit 194.868,36 euros brut annuel.

## Huitième résolution

### Avis sur les éléments de rémunération dus ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à Monsieur Robert Schiano Lamoriello, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 25 du Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF en vigueur, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 à M. Robert Schiano Lamoriello, Directeur Général Délégué, tels que figurant ci-après :

Rémunération fixe brute mensuelle s'élevant à 16.354,90 euros, soit 196.258,80 euros brut annuel.

## Neuvième résolution

### Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités requises.